

# Fiche de participation

## Jeu-Concours « ELJ, 250<sup>e</sup> numéro »

A l'occasion du 250<sup>e</sup> numéro d'Épernay Le Journal, la Ville d'Épernay organise un jeu-concours du lundi 3 février au dimanche 2 mars 2025 (inclus) pour les lectrices et lecteurs du magazine municipal, avec des lots à la clé.

Ce jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat, s'adresse à toute personne physique résidant à Épernay de 18 ans et plus (à la date du début du jeu).

Complétez cette fiche de participation avec vos coordonnées et vos réponses au questionnaire, et déposez-la dans les urnes à disposition au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (7 bis, avenue de Champagne), au sein des médiathèques Simone-Veil (1, rue Professeur Langevin) et Daniel-Rondeau (4, rue Gabriel-Fauré), ou dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville au 8, rue Jean-Moët.

Les 3 gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant formulé toutes les bonnes réponses.  
Bonne chance !

### 1 – COORDONNÉES DU PARTICIPANT

**Prénom et NOM**

**Date de naissance (format JJ/MM/AAAA)**

**Adresse postale**

**Numéro de téléphone**

**Adresse email**

Les données recueillies dans le cadre du jeu-concours seront conservées par la Direction de la Communication de la Ville d'Épernay pour une durée ne pouvant excéder 1 an. Lorsque les données ne serviront plus aux objectifs de traitement, elles seront supprimées. Les gagnants autorisent expressément la Ville d'Épernay à publier gracieusement, sur ses documents d'information et de communication liés au présent jeu-concours, leur identité (prénom NOM). Cette autorisation est valable 6 mois à compter de l'annonce des gagnants. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite Loi "Informatique & libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données vous concernant.

## 2 – RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

**1° : Combien d'entrées ont été enregistrées lors des Apéros de la Halle en 2024 ?**

**2° : Quelle est la signification de l'acronyme « PIJ » au sein de la Ville d'Epernay ?**

**3° : Quel terme journalistique employé dans le dossier (p.12 à 15) désigne à la fois une actualité récurrente et un arbre ?**

**4° : Sur quelle page intérieure retrouve-t-on la main au stylo représentée sur la Une ?**

**5° : Combien de fois le mot « amour » apparaît-il dans l'agenda (p. 22 à 27) en fin de journal ?**

## 3 – ANNONCE DES GAGNANTS

Un tirage au sort désignera, parmi les participants ayant formulé toutes les bonnes réponses au questionnaire, trois gagnants. Le tirage au sort sera effectué à la main, par un représentant de la Ville d'Epernay, au plus tard 2 semaines à compter de la date de clôture du jeu-concours. Les gagnants seront contactés par la Direction de la Communication par courriel ou par téléphone. Le nom des

Les données recueillies dans le cadre du jeu-concours seront conservées par la Direction de la Communication de la Ville d'Epernay pour une durée ne pouvant excéder 1 an. Lorsque les données ne serviront plus aux objectifs de traitement, elles seront supprimées. Les gagnants autorisent expressément la Ville d'Epernay à publier gracieusement, sur ses documents d'information et de communication liés au présent jeu-concours, leur identité (prénom NOM). Cette autorisation est valable 6 mois à compter de l'annonce des gagnants. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite Loi "Informatique & libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données vous concernant.

gagnants sera également annoncé sur différents supports de la Ville d'Epernay (Epernay Le Journal, site internet).

**Note : le simple fait de participer au jeu-concours entraîne l'acceptation sans réserve du règlement, consultable en ligne sur le site de la Ville d'Epernay « [epernay.fr](http://epernay.fr) ».**

*Les données recueillies dans le cadre du jeu-concours seront conservées par la Direction de la Communication de la Ville d'Epernay pour une durée ne pouvant excéder 1 an. Lorsque les données ne serviront plus aux objectifs de traitement, elles seront supprimées. Les gagnants autorisent expressément la Ville d'Epernay à publier gracieusement, sur ses documents d'information et de communication liés au présent jeu-concours, leur identité (prénom NOM). Cette autorisation est valable 6 mois à compter de l'annonce des gagnants. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite Loi "Informatique & libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données vous concernant.*